

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER	X		
2. Brigitte BARLET	X		
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI	X		
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA		X	
7. Claire COCHET	X		
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER	X		
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD		X	
12. Nathalie GAMAIN		X	
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC	X		
15. André GRANGER	X		
16. Alain HOTIER		X	
17. Antoine HUYNH	X		
18. Agron KALLABA	X		
19. Myriam MONANGE		X	
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI		X	
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN		X	
24. Jean-Marc VIAL	X		
25. Guy WARIN	X		

Autres présents non votants :

Marie **RENAUD**
Muriel **BORRELY-DUBINI**

Directrice du CIAS Grand Lac
Assistante de Direction du CIAS Grand Lac

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 20.06.2025

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 26 juin 2025 a été transmis le 20 juin 2025, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 26 juin 2025

Le Président,
Renaud BERETTI

La Secrétaire de Séance,
Michelle BRAUER



Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20250626-DELIB171-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

DÉLIBÉRATION

N° : 14 Année : 2025
Exécutoire le : **27 JUIN 2025**
Publiée/Notifiée le : **27 JUIN 2025**
Visée le : **27 JUIN 2025**



RESSOURCES HUMAINES Modification du tableau des emplois permanents au 1^{er} juillet 2025

Monsieur le Président rappelle qu'il appartient au Conseil d'Administration de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services. Il présente la modification de poste suivante.

EHPAD LES FONTANETTES :

A la suite de l'agrandissement de l'EHPAD Les Fontanettes, le SDIS impose que le temps de travail des 2 ASH de nuit (qui sont en doublon des veilleurs de nuit) correspondent à l'intégralité des horaires des veilleurs de nuit afin d'assurer la sécurité des résidents.

Actuellement, les 2 postes d'ASH de nuit ont une quotité de travail de 31h par semaine (temps non complet). Afin de répondre à l'obligation réglementaire, il est proposé d'augmenter le temps de travail des 2 postes d'ASH de nuit de 31 h à 35 h par semaine à compter du 1^{er} juillet 2025.

Il convient donc de procéder à la :

- Suppression de 2 postes relevant du cadre d'emploi des agents sociaux à temps non complet 31h par semaine
- Création de 2 postes relevant du cadre d'emploi des agents sociaux à temps complet

SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE :

Le Président informe que l'augmentation du nombre de repas distribué sur les communes périphériques d'Aix les Bains se poursuit depuis plusieurs années.

Afin de répondre à la demande, le service avait confié temporairement à la tournée Sud Lac des communes auparavant livrées par la tournée Périphérie. Comme la situation perdure, il convient d'augmenter le temps de travail du poste de chauffeur de la tournée Sud Lac de 18h30 à 20h hebdomadaire.

Il est proposé d'augmenter la quotité horaire de ce poste au 1^{er} septembre 2025.

Il convient donc de procéder à la :

- Suppression d'un poste relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques à temps non complet 18h30 par semaine
- Création d'un poste relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques à temps non complet 20h par semaine

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont prévus au budget 2024.

VU les dispositions du Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L. 313-1 à L. 313-4 ;

VU l'avis favorable du CST en date du 4 juin 2025

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le présent rapport,

- APPROUVE la modification du tableau des emplois permanents du CIAS à compter du 1^{er} juillet 2025 et 1^{er} septembre 2025

Aix-les-Bains, le 26 juin 2025

Le Président,
Renald BERETTI



La secrétaire de séance,
Michelle BRAUER

Brauer M

• Conseillers en exercice : 25
• Présents : 16
• Présents et représentés : 16
• Votants : 16
• Pour : 16
• Contre : 0
• Abstentions : 0
• Blancs : 0

